

# CODAP

---

---

**(CLUB OMNISPORTS DES ACTIVITES PHYSIQUES POUR LA RETRAITE SPORTIVE)  
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
tenue le 05 janvier 2023 dans les locaux de l'Office des Sports de Lyon – 1 Quai Fillon Lyon 7ème**

L'Assemblée Générale Extraordinaire commence à 14h30 en présence de :

- Madame SOUVIGNET Adjointe au Maire de Lyon 3<sup>ème</sup> en charge des Personnes Agées
- Monsieur FEKRANE Adjoint au Maire de Lyon 7<sup>ème</sup> Délégué aux Sports
- Monsieur BOTTEAU Président du Comité Régional AURA de la FFRS
- Madame ROGE Experte comptable du Cabinet Hêtre Partner
- Madame BOYER Alice et Monsieur EHYA Thomas de la Coopérative les 3 Colonnes du Viager Solidaire.
- 43 Adhérents du CODAP

Sont excusés : Monsieur Le Président de la Métropole de Lyon Bruno BERNARD - Monsieur Le Maire Gérard DOUCET - Mme Julie NUBLAT-FAURE (adjointe au Maire de Lyon) - Mr le Maire de VILLEURBANNE Cédric VAN STYVENDAEL - Mme Yolande GUERIAUD (Présidente de la FFRS) - Mme Laura SCORTESSE Conseillère Technique Fédérale.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée pour proposer la modification des statuts du CODAP en vue

- d'y inclure l'adhésion au Contrat d'Engagement Républicain à l'article 2
- de préciser dans l'article 2 que les membres de la gouvernance et les responsable d'activité renoncent à toute rémunération pour l'accomplissement de leurs missions et responsabilités à l'exception du remboursement des frais occasionnés par celles-ci et qu'ils acceptent le contrôle d'honorabilité tel qu'exigé par le Code du Sport.
- de préciser dans l'article 9 qu'en cas de dissolution de l'association le reliquat de l'actif net est affecté à un organisme à but non lucratif.

L'Assemblée Générale Extraordinaire exige pour délibérer valablement de recueillir le quorum des présents. Or seuls 43 adhérents sont présents sur les 1312 inscrits.

Le quorum n'étant pas atteint cette première Assemblée Générale Extraordinaire est close et une seconde Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte, laquelle est admise à délibérer sans quorum.

Les propositions de modifications sont soumises au vote des présents qui les acceptent à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée close à 14h45.

-----  
Le Président,  
Jean Claude Joly

Vice-Président,  
Jean Pierre Esson

Vice-Président,  
Michel Grange

Vice-Président,  
Philippe Dhénein

Vice-Président,  
Maurice Moulin

P.J. : Statuts CODAP mis à jour